

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2026

Par suite d'une convocation en date du 5 mars 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 9 mars 2026 à la salle communale de Loisey à 20h00, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune.

La convocation a été affichée le 5 mars 2026.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation PV de la séance précédente
- Vote CFU 2025 – Budget Commune
- Vote CFU 2025 – Budget Scolaire
- Vote CFU 2025 – Budget Péri-scolaire
- Vote d'affectation résultats 2025 – Budget Commune
- Vote d'affectation résultats 2025 – Budget Scolaire
- Vote d'affectation résultats 2025 – Budget Péri-scolaire
- Divers

Divers Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. Serge NICOLAS
- Mme Marie-Odile CHAVRELLE
- M. Aurélien BUSSEZ
- M. Hubert LORRAIN
- M. Samuel RAULOT

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

- M. Arnaud JEUKENS donne pouvoir à M. Aurélien BUSSEZ

Membre absent non excusé et n'ayant pas donné mandat de vote :

- M. Arnaud FRANCOIS

Le conseil municipal a désigné M. Samuel RAULOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum est atteint.

Le Procès-verbal du 9 février 2025 est approuvé.

Ce procès-verbal du 9 mars 2025 sera approuvé automatiquement en raison des élections municipales du 15 mars 2026 et qu'une nouvelle équipe sera mise en place.

1) Vote CFU 2025 – Budget Commune, scolaire et péri-scolaire

Le maire indique qu'il va présenter le CFU (compte financier unique). Cela rassemble le compte de gestion et le compte administratif. C'est-à-dire les opérations effectives de l'année passée. Le maire indique présenter les CFU, puis il sortira pour que le conseil municipal puisse voter hors de sa présence.

Aurélien Bussez rappelle que la présentation retenue permet d'avoir une vision globale des finances communales. Il précise que la création de budgets annexes pour le scolaire et le péri-scolaire résulte d'une demande de la préfecture. Toutefois, ces budgets ne s'autofinancent pas. Le budget péri-scolaire est partiellement alimenté par les participations des familles pour la garderie et la cantine, tandis que le budget scolaire l'est en partie par la participation des communes extérieures pour les élèves scolarisés. Le solde est assuré par des transferts du

budget principal de la commune. Il souligne ainsi que, malgré leur présentation distincte, ces budgets restent étroitement liés au budget communal, ce qui justifie une lecture globale de l'ensemble.

Pour le budget commune, le maire présente ce qui suit :

Fonctionnement

Dépenses	267 391,21 €
Recettes	293 251,23 €
Excédent de clôture :	25 860,02 € + 63 256,44 € (= 001 report N-1)
Soit un excédent de clôture de 89 116,46 €	

Investissement

Dépenses	129 285,41 €
Recettes	107 037,53 €
Déficit de clôture :	- 22 247,88 € - 8 978,49 € (= 001 report N-1)

Restes à réaliser investissement

Dépenses	
Recettes	11 823,96 €
Soit un déficit de clôture de - 19 402,41 €	

Pour le budget scolaire, le maire présente ce qui suit, à savoir qu'il n'y a pas d'investissement pour ce budget :

Fonctionnement

Dépenses	48 933,52 €
Recettes	26 000,00 €
Déficit de clôture :	- 22 933,52 € + 24 791,86 € (= 001 report N-1)
Soit un excédent de clôture de 1 858,34 €	

Pour le budget périscolaire, le maire présente ce qui suit, à savoir qu'il n'y a pas d'investissement pour ce budget :

Fonctionnement

Dépenses	20 968,70 €
Recettes	21 477,50 €
Excédent de clôture :	508,80 € - 21 674,63 € (= 002 report N-1)
Soit un déficit de clôture de 21 165,83 €	

Le maire désigne Aurélien BUSSEZ, premier adjoint, président de la séance pour voter les délibérations des CFU et sort de la salle.

Aurélien BUSSEZ propose de voter le CFU pour le budget commune 2025 en rappelant les montants exposés précédemment. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte financier unique 2025 du budget commune.

Aurélien BUSSEZ propose de voter le CFU pour le budget scolaire 2025 en rappelant les montants exposés précédemment. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte financier unique 2025 du budget scolaire.

Aurélien BUSSEZ propose de voter le CFU pour le budget scolaire 2025 en rappelant les montants exposés précédemment. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte financier unique 2025 du budget périscolaire.

2) Vote affectation du résultat

Le maire revient et explique qu'il faut voter les délibérations d'affectation des résultats. Cela signifie reprendre les chiffres votés en CFU (excédent ou déficit, besoin de financement) pour les affecter aux budgets 2026.

Le maire indique que l'excédent à reporter pour le budget commune est de 89 116,46 € mais qu'un virement du fonctionnement à l'investissement de 19 402,41 € doit être pris en compte en besoin de financement pour combler le déficit d'investissement.

Le maire indique que pour le budget scolaire, l'excédent à reporter est de 24 791,86 €. Ce qui correspond au montant vu précédemment, puisqu'il n'y a pas d'opération à faire depuis ce budget en 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de reporter la somme de 69 714,05 € avec un besoin en financement de 19 402,41 € en investissement sur le budget commune 2026.

Le maire indique que pour le budget scolaire, l'excédent à reporter est de 1 858,34 €. Ce qui correspond au montant vu précédemment, puisqu'il n'y a pas d'opération à faire depuis ce budget en 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de reporter la somme de 1 858,34 € en excédent sur le budget scolaire 2026.

Le maire indique que pour le budget périscolaire, il y a un déficit de 21 165,83 € à reporter en 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de reporter la somme de 21 165,83 € en déficit sur le budget périscolaire 2026.

Divers :

- **La tenue du bureau de vote :** *Le maire demande s'il y a des volontaires aux représentants de la future nouvelle équipe pour tenir le bureau de vote pour les élections municipales du dimanche 15 mars 2026. Une fois le tableau rédigé, il sera publié sur nos plateformes numériques.*
- **Visite des poteaux incendie :** *le maire informe que le contrôle des poteaux incendie et réserve a été effectué. Le poteau incendie des gîtes du petits pâtre a été changé et celui à l'entrée du village a été réparé. Il faudra étiqueter la réserve présente devant la mairie bien que cela ne soit pas signalé sur le rapport.*
- **Aurélien BUSSEZ souhaite apporter un dernier point, pour le maire, avant de clôturer ce dernier conseil :**

« Monsieur le Maire, Cher Serge,

À l'occasion de cette dernière séance de notre conseil municipal, et avant les élections du week-end prochain, nous tenions à te rendre hommage et à te remercier, au nom du conseil mais également au nom de la commune.

En 2020, nous présentions une liste, convaincus de pouvoir apporter un nouveau souffle et des idées neuves à Loisey. Nous avons été élus dans une période pour le moins particulière : celle du confinement et du COVID.

Et c'est toi qui as pris la lourde responsabilité de devenir le premier magistrat de la commune.

Alors même que tu nous disais déjà que ce rôle ne pourrait être que provisoire...

Les premières années de notre mandat ont d'ailleurs quelque peu désenchanté nos ambitions.

Une fois l'étude des premiers budgets passée, nous avons eu la joie et le privilège, l'un et l'autre, de participer à quelques réunions où l'on a pu nous expliquer, comme le disait Coluche :

« Dites-moi ce dont vous avez besoin et je vous expliquerai comment vous en passer. »

Ces premières années, en plus d'être celles des renoncements, ont d'ailleurs vu évoluer la composition de notre conseil municipal... à la baisse.

Et pendant ces tourmentes, toi Serge, tu t'es tenu debout et, malgré quelques doutes, tu n'as jamais lâché la barre. Tu as tenu scrupuleusement les comptes, en questionnant chaque dépense. Tu as recadré notre fonctionnement et tu t'es battu pour que notre école demeure ouverte et continue d'offrir un service de qualité.

Tu as supporté les appels dominicaux, les mails nocturnes, les conseils et les remontrances appuyées de quelques concitoyens parfois un peu trop investis dans l'ombre... et ces critiques parfois faciles qui finissent toujours par faire du maire le responsable de tout.

Les fonctions d'un maire d'une commune comme la nôtre sont multiples, et tu as été tour à tour chef d'entreprise, cantinier, comptable, médiateur, jardinier, secrétaire, parfois chauffagiste ou couvreur, parfois psychologue... et souvent tout cela en même temps.

Six années où tu n'as rien lâché.

Six années où tu as tenu ton rôle de maire avec abnégation, jusqu'au bout.

Ce soir s'achève ton dernier conseil avant les élections. Nous allons laisser la place à une nouvelle équipe, à qui nous souhaitons sincèrement de réussir, conscients du travail que représente l'engagement communal.

Mais nous voulions te dire, de notre part à tous Serge, et au nom de la commune de Loisey à laquelle tu t'es donné : merci.

Et nous t'adressons nos meilleurs vœux de bonheur, à toi et à toute ta famille, pour une réelle retraite bien méritée.

Serge, pour la dernière fois... je te propose de déclarer cette séance levée. »

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire
Serge NICOLAS



Secrétaire de Séance
Samuel RAULOT

